

Présentation de la structure de gouvernance du Vice-rectorat aux systèmes d'information

Magda Fusaro

Vice-rectrice aux systèmes d'information

Renée-Claude Lafontaine

Directrice de l'amélioration des processus reliés à l'utilisation des TIC

Stéphane Talbot

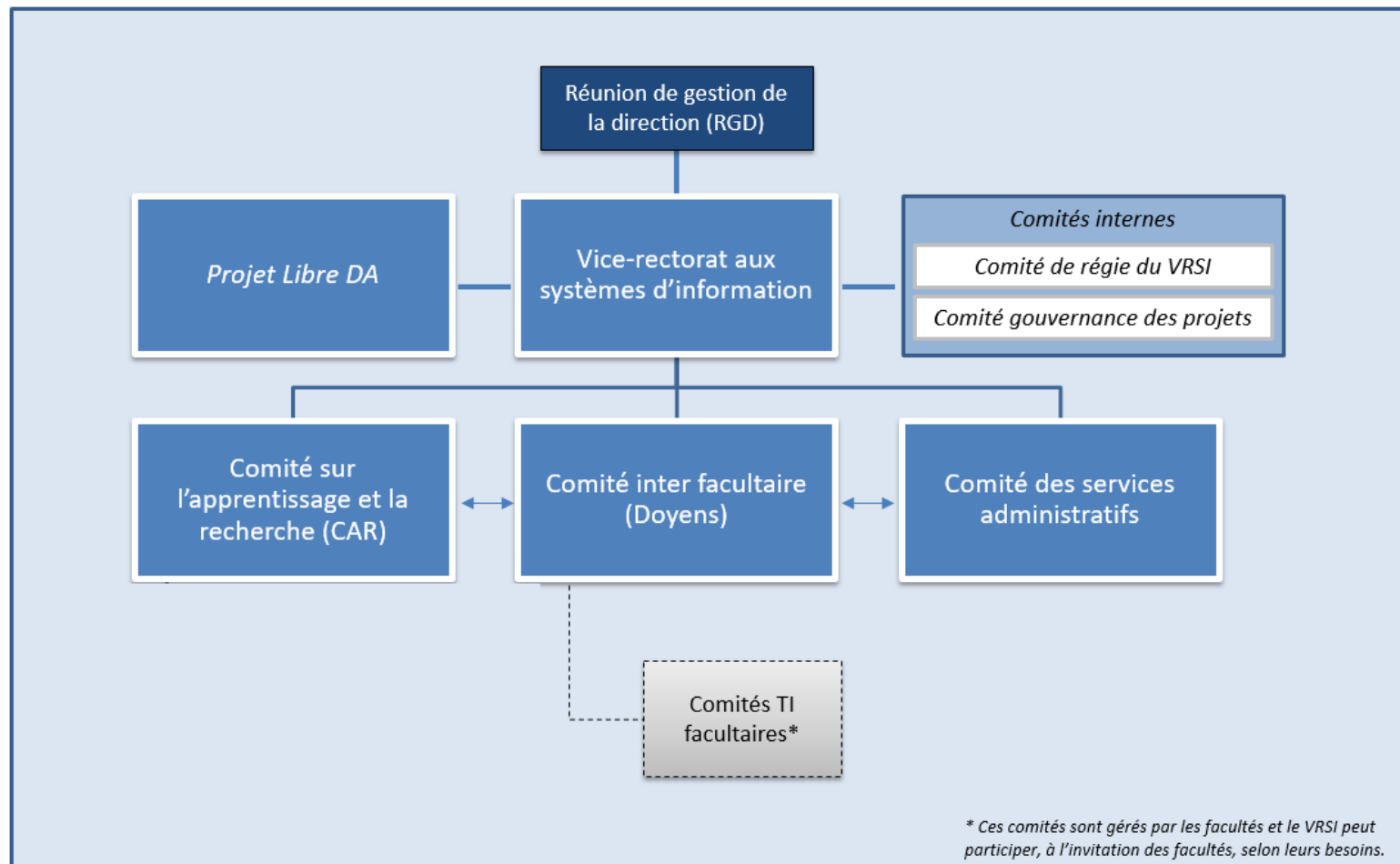
Directeur, Services informatiques – Bureau de la sécurité et de la gouvernance

23 novembre 2016

Table des matières

Structure de gouvernance du VRSI	3
Description des comités de gouvernance	4
Comité sur l'apprentissage et la recherche (CAR)	4
Comité inter facultaire	6
Comité des services administratifs.....	7
Comité interne — Comité de régie du VRSI.....	9
Comité interne — Gouvernance des projets du VRSI	10

Structure de gouvernance du VRSI



Description des comités de gouvernance

Comité sur l'apprentissage et la recherche (CAR)

Mandat / Rôle	<p>Le comité sur l'apprentissage et la recherche (CAR) est un comité à portée décisionnelle sur les orientations qui seront adoptées par le VRSI en soutien aux besoins de l'enseignement et de la recherche. Ce comité a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Agir à titre de conseiller du VRSI sur les orientations, les enjeux, les priorités, et le choix des moyens dans le développement institutionnel des environnements numériques d'apprentissage (ENA), de la formation à distance, de la formation en ligne, et des cours en ligne ouverts et massifs ainsi que tout autre objet afférent spécifié par le vice-recteur à la Vie académique ou apporté à son attention par d'autres instances ayant des intérêts académiques.• Documenter les projets et autres demandes soumis au comité• Réaliser l'évaluation préliminaire des demandes ou projets priorités par le comité• Informer leurs instances respectives des orientations et projets adoptés par le VRSI• Identifier les projets prioritaires reliés à l'enseignement et à la recherche• Assurer une veille des projets sur le développement des ENA menés au sein de l'Université ainsi qu'à l'International• Proposer une priorisation des orientations stratégiques, des projets ainsi que des développements technologiques sur les ENA• Former tout groupe de travail jugé utile dans l'accomplissement de son mandat et des dossiers qui lui sont confiés• Mettre en place un mécanisme qui assure une liaison avec les activités du comité pour tout ce qui touche aux ENA
Mode de composition	<p>Le comité est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un représentant du corps professoral représentant chacune des sept facultés et école• Deux représentants des chargées, chargés de cours• Trois représentantes, représentants des étudiantes, étudiants des trois cycles• Un représentant du SSA (Service de soutien académique)• Un représentant du VRRC (Vice-rectorat à la recherche et création) • Les professeures, professeurs, maitres de langue sont nommés par les sept conseils académiques respectifs• Les représentantes, représentants des chargées de cours, chargés de cours sont nommées, nommés par le syndicat des chargées et chargés de cours• Les représentants des étudiantes, étudiants des trois cycles, sont nommées, nommés par les associations étudiantes

	<ul style="list-style-type: none"> • Le rôle de Président est assumé par un professeur et devra être déterminé lors de la première rencontre • Les rôles de vice-président(e) et secrétaire du comité sont choisis, par l'ensemble des membres, à la première réunion annuelle du comité • En cas d'absence d'un représentant, ce dernier peut désigner son substitut et est responsable de transmettre l'information nécessaire • Le comité peut, à sa discrétion, inviter des représentants d'autres services à participer à une rencontre en fonction des sujets discutés • Tous les mandats sont d'une durée de deux ans, renouvelable.
Membres	<ul style="list-style-type: none"> • Représentants (7) du corps professoral • Représentants (2) des chargées, chargés de cours • Représentants (3) des étudiants • Représentant du SSA • Représentant du VRRC <p>Représentants VRSI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de l'audiovisuel • Services des bibliothèques • Services informatiques • Vice-rectrice aux systèmes d'information ou son représentant
Fréquence des rencontres	Aux 6 semaines

Comité inter facultaire

<p>Mandat / Rôle</p>	<p>Le comité inter facultaire est un comité à portée décisionnelle sur les orientations qui seront adoptées par le VRSI en soutien aux besoins des facultés. Ce comité a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir comme porte-parole des facultés et école de l'institution pour tout ce qui concerne les besoins en matière de services des technologies et des communications (TIC) • Communiquer les stratégies et enjeux propres aux facultés • Identifier les projets facultaires prioritaires dans l'intérêt de l'ensemble des facultés et en accord avec le plan stratégique de l'institution • Informer les facultés et école des orientations et projets en cours et futurs adoptés par le VRSI • Conduire l'évaluation initiale des projets qui seront présentés au VRSI • Mettre en place un mécanisme qui assure une liaison avec les activités du conseil académique pour tout ce qui a trait aux ressources documentaires
<p>Modes de composition</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La présidence de ce comité est assumée par la Vice-rectrice aux systèmes d'information. Aucun rôle de vice-président (e) n'est prévu. • En cas d'absence d'un représentant, ce dernier peut désigner son substitut et est responsable de transmettre l'information nécessaire. • Les doyens (nes) font partie d'office de ce comité, et ce, pour la durée de leur mandat. Ils cessent d'en faire partie dès lors qu'ils cessent d'occuper les fonctions rattachées à leur nomination ou dès qu'ils perdent la qualité en vertu de laquelle ils ont été nommés. • Le comité peut, à sa discrétion, inviter des représentants de l'institution à participer à une rencontre en fonction des sujets discutés.
<p>Membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité inter facultaire est composé des sept (7) doyens (nes) représentant chacune des facultés et école. <p>Représentants VRSI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vice-rectrice aux systèmes d'information • Tout autre représentant du VRSI, à la discrétion de la vice-rectrice, en fonction des sujets discutés
<p>Fréquence des rencontres</p>	<p>Aux 2 mois</p>

Comité des services administratifs

<p>Mandat / Rôle</p>	<p>Le comité des services administratifs est un comité consultatif auprès de la direction du VRSI en lien avec les besoins des services administratifs. Ce comité a pour rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représenter l'ensemble des services administratifs auprès du VRSI • Agir à titre d'expert-conseil des services administratifs auprès du VRSI • Documenter et transmettre au VRSI l'ensemble des besoins identifiés par les services administratifs • Évaluer et fournir des recommandations sur des opportunités d'amélioration et les projets lui étant soumis • Proposer une priorisation des opportunités d'amélioration et des projets basés sur les besoins des services administratifs et les objectifs stratégiques de l'institution • Former tout groupe de travail jugé utile dans l'accomplissement de son mandat et des dossiers qui lui sont confiés
<p>Mode de composition</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité des services administratifs est composé de cadres représentant huit services administratifs ainsi qu'un cadre représentant les directeurs administratifs des facultés • La liste des huit services ayant des représentants au comité est déterminée de façon annuelle par la Vice-rectrice aux systèmes d'information selon les besoins de l'institution et du comité • Annuellement, la direction des services ayant des représentants au comité est responsable d'y désigner son représentant • En cas d'absence d'un représentant, ce dernier peut désigner son substitut et est responsable de transmettre l'information nécessaire • Les rôles de président(e), vice-président(e) et secrétaire du comité sont choisis, par l'ensemble des membres, à la première réunion annuelle du comité • Le comité peut, à sa discrétion, inviter des représentants d'autres services à participer à une rencontre en fonction des sujets discutés
<p>Membres</p>	<p>Services devant désigner un membre au comité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service des finances • Registrariat • Service des immeubles • Service des ressources humaines • Service de planification académique et de recherche institutionnelle • Services à la vie étudiante • Service de la prévention et de la sécurité • Service des communications • Représentant(e) des directeurs administratifs

	Représentants VRSI <ul style="list-style-type: none">• Services informatiques• Service de l'audiovisuel
Fréquence des rencontres	Aux 2 mois

Comité interne — Comité de régie du VRSI

Mandat / Rôle	Le comité de régie du VRSI est un comité ayant pour rôle la gestion des activités internes du VRSI et la coordination inter services.
Mode de composition	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité est composé de personnels-cadres du VRSI • Deux types de comités de régie sont possibles : le comité de régie régulier et le comité de régie élargi • Le comité de régie régulier est composé de la direction du VRSI et de tous les cadres du VRSI relevant directement de la vice-rectrice aux systèmes d'information • Le comité de régie élargi est composé des membres du comité régulier auquel s'ajoutent tous les autres cadres du VRSI • La vice-rectrice aux systèmes d'information préside le comité et est responsable de déterminer les sujets traités par le comité régulier et ceux traités par le comité élargi
Membres	<p><u>Comité régulier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vice-rectrice aux systèmes d'information • Adjoint à la vice-rectrice aux systèmes d'information • Directrice générale du Service des bibliothèques • Directeur du Service de l'audiovisuel • Directeur Services informatiques — Infrastructures • Directeur Services informatiques — Architecture et développement • Directeur Services informatiques — Service aux utilisateurs • Directeur Services informatiques — Bureau de la sécurité et de la gouvernance • Directrice à l'amélioration des processus <p><u>Comité élargi</u></p> <p>Au groupe précédemment cité s'ajoutent tous les autres cadres du VRSI</p>
Fréquence des rencontres	Hebdomadaire

Comité interne — Gouvernance des projets du VRSI

<p>Mandat / Rôle</p>	<p>Le comité interne de gouvernance des projets joue deux rôles. Premièrement, il est responsable d'assurer le suivi du portefeuille de projets. Il agit à titre d'intermédiaire entre les comités de gouvernance, les services et la direction du VRSI. Deuxièmement, il développe et propose des mécanismes de gouvernance ainsi que de bonnes pratiques en gestion de projet pour le VRSI.</p> <p><u>Rôle #1 : Suivi du portefeuille de projets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recevoir les demandes de projets en provenance des comités et/ou de la communauté • Établir et assurer la mise à jour d'un tableau de bord des projets • Coordonner avec les services du VRSI et les demandeurs toutes les activités de gestion de projets (évaluations, budgets, etc.) • Travailler avec les représentants du VRSI dans les divers comités pour faire le suivi des demandes, le suivi des projets et établir des propositions de priorisation • Travailler avec les responsables de projets pour faire le suivi et effectuer des revues des projets en cours • Escalader à la direction du VRSI lorsque requis • Assurer une coordination des efforts entre les services du VRSI et, si possible, une mise en commun des ressources <p><u>Rôle #2 : Gouvernance et bonnes pratiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir les mécanismes de gouvernance de projets : <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un projet • Cheminement des projets • Critères et modes de priorisation • Outils de documentation • Établir les gabarits de gestion de projets
<p>Mode de composition</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité de gouvernance des projets est composé de 4 membres ; soit un représentant de chacun des services du VRSI ainsi qu'un représentant du Vice-rectorat • Le comité se rapporte directement à la Vice-Rectrice aux systèmes d'information et les représentants sont nommés par celle-ci • Le rôle de président(e) du comité est choisi annuellement, par l'ensemble des membres
<p>Membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Représentant VRSI • Représentant Service des bibliothèques • Représentant Service de l'audiovisuel • Représentant Services informatiques
<p>Fréquence des rencontres</p>	<p>Aux deux semaines</p>